

À la recherche du temps passé...

150^{ème} anniversaire du rattachement de la Savoie à la France :
une extension territoriale cher payée...

Le rattachement, *annexion*, selon ses adversaires, de la Savoie à la France n'aurait jamais eu lieu sans la guerre d'Italie et la guerre d'Italie n'aurait pas eu lieu sans l'entrevue de Plombières. Napoléon III établit son plan de campagne avec Cavour, premier ministre de Piémont-Sardaigne, le 20 juillet 1858, dans un climat de secret, comme l'affectionne l'ancien carbonaro, spécialiste du complot, voué à l'échec dans ses deux tentatives de coup d'État (1836 et 1840), mais à un impressionnant succès, le 2 décembre 1851. Pour ne pas tenter les oreilles indiscrettes, les conversations ont lieu, au cours de promenades sylvestres, dans un phaéton où sont convenues les grandes étapes de l'indépendance italienne, en l'absence de toute information aux ministres de Napoléon III, Walewski, ministre des affaires étrangères, en particulier.

L'Italie nouvelle sera constituée de la Lombardie, Vénétie, Modène, Parme et les Romagnes, soulevées déjà contre le Pape, en 1831, quand meurt le frère du futur Napoléon III, Charles-Louis-Napoléon. En contrepartie (on ne parle pas encore des *pourboires* quand Napoléon III réclamera à Bismarck le Luxembourg), Cavour cèdera la Savoie et Nice. La guerre est déclarée à l'Autriche, le 3 juin 1859, l'armistice de Villafranca, signé le lendemain de Solférino (24 juin), et le traité de Turin qui officialise le rattachement de la Savoie et de Nice, le 24 mars 1860.

La guerre d'Italie, promptement déclarée et brutalement interrompue, représente l'erreur absolue du régime et si débat il doit y avoir, c'est sur cette dernière extension territoriale de la France qui balance faiblement l'erreur de la guerre d'Italie, voire même, malgré le nom des rues et avenues du Paris d'Hausmann qui célèbrent les victoires de cette guerre, une quadruple erreur.

Une quadruple erreur

La guerre et son interruption brutale mettent d'abord aussitôt le régime en difficulté avec l'Italie nouvelle qui doit renoncer à la Vénétie qu'elle n'obtiendra qu'en 1866, après Sadowa. D'ailleurs, horrifié par les massacres de Solférino, Napoléon III n'évoque plus, après Villafranca, la compensation de la Savoie et de Nice. Il faudra une adresse solennelle des Savoyards et le respect de la parole donnée par Cavour pour que le rattachement ait lieu.

Mais cette guerre est d'abord une catastrophe pour le régime et sa légitimité électorale. Or, les catholiques et l'Église qui ont soutenu le Coup d'État battent en retraite après l'occupation par l'Italie d'une partie des états du pape.

La troisième erreur, c'est l'Empire libéral, à partir de 1860, préfiguration sans gloire de l'actuelle ouverture, qui conduit le régime à renier son principe. Pour compenser la dissidence catholique, Napoléon III, conseillé par Morny, meilleur dans la préparation et l'exécution du Coup d'État, décide de libéraliser le régime en favorisant l'émergence d'un Tiers-parti, en engageant le pouvoir, toujours marqué du péché originel par les Républicains, sur la voie parlementaire, consacrée le 2 janvier 1870, par le Gouvernement d'Émile Ollivier, en signant avec l'Angleterre, au nom du

libre-échange, un traité de commerce qui ajoutera à la dissidence catholique celle des milieux industriels, durement concurrencés par la baisse des tarifs douaniers.

Mais, et c'est la dernière erreur, la plus lourde de conséquences en 1870 : l'isolement diplomatique et militaire de la France, après la guerre d'Italie. À la déclaration de guerre de la France à l'Autriche qui d'ailleurs aurait du être l'alliée désignée de la France comme l'avait toujours préconisé Talleyrand, la Prusse menace de franchir le Rhin. Or, Napoléon III s'aliène l'Autriche, mécontente l'Angleterre qui pourtant, par la grâce de Victoria, s'était rapprochée de la France après la guerre de Crimée. La fraternité d'armes et l'entente cordiale avant la lettre des souverains pendant la visite d'État de Victoria à Paris sont oubliées¹. Le Premier ministre, Palmerston, dénonce l'extension territoriale de la France et soutient en coulisse les ambitions territoriales de la Suisse devenue, depuis 1848, une confédération sans complexe. Quant à la Russie d'Alexandre II, elle n'a plus, à l'égard de la France, les mêmes prévenances que celle d'Alexandre I^{er}. Il ne reste que les États-Unis d'Amérique pour se dresser contre la France, après la malheureuse expédition du Mexique.

La guerre d'Italie ouvre un bal funeste, celui de l'isolement de la France, rompu par la III^{ème} République, mais qui se paiera très cher en 1870 et qui intégrera l'hostilité d'un État que l'on n'attendait pas, la Suisse devenue fédération, gouvernée par les Radicaux protestants qui vont multiplier les manœuvres pour faire éclater la Savoie et annexer le nord du duché.

Bruits de bottes sur le Léman

Si la guerre d'Italie constitue une erreur absolue du régime de Napoléon III, passée sous silence lors du voyage officiel de De Gaulle, un siècle plus tard, le rattachement de la Savoie se révèle tout aussi conflictuel, en raison des intérêts suisses.

Le rattachement est officiel le 12 juin 1860, après un référendum d'approbation massive: 130 839 oui contre 235 non. Les Savoyards n'ont pas oublié l'histoire récente et l'annexion du duché à la République et l'Empire, de 1792 à 1815. Le problème, c'est l'hétérogénéité de la Savoie. Car le nord du duché, limitrophe des cantons suisses, a toujours été proche de la Confédération. Le Chablais et le Faucigny sont intégrés au département du Léman dont le chef-lieu est Genève et, avant même le département créé par le Consulat, des zones franches assurent une grande perméabilité de circulation sur la rive sud du lac.

¹ Cf.-RSHD N°148 *Pages du journal de la reine Victoria*-(Gallimard, 2008)

Les traités de 1814-1815 confirment la forte présence suisse sur le nord de la Savoie. En 1814, le duché éclate : Chambéry et Annecy à la France, la Maurienne, la Tarentaise, Chablais et Faucigny à la Savoie, alors que le nord est occupé par les milices suisses. En 1815, l'unité de la Savoie est rétablie sur une souveraineté fictive du Piémont-Sardaigne. Genève obtient l'annexion de 16 communes de sa périphérie dont la sarde Carouge. La Suisse obtient, pour sa part, l'extension de son statut de neutralité au Chablais-Faucigny. En clair, le duché règne sur le nord, mais, en cas de conflit, les milices suisses devenues armée fédérale, sont autorisées à l'occuper pour éviter le passage de troupes étrangères, françaises, en l'espèce, comme ce fut le cas sous le Consulat et comme ce sera encore le cas, en juin 1859.

Cette souveraineté limitée du Piémont sur le nord de la Savoie resurgit en 1860, au moment du rattachement à la France. Genève dispose alors d'une réelle influence sur le Chablais et le Faucigny, l'utilise pour mobiliser ses partisans et rédiger des pétitions en faveur du rattachement à la Suisse. Perspective détestable pour le clergé savoyard qui ne veut pas entendre parler de rattachement à la Suisse huguenotte, représentée par les Radicaux du Conseil fédéral qui ont pris le pouvoir en 1848 et réuni les cantons dans un fédéralisme qui n'entend pas multiplier les corps expéditionnaires, mais se situer en embuscade des conflits européens.

La pression suisse et genevoise, en particulier, n'aboutit pas, mais la reconnaissance officielle du rattachement de la Savoie à la France par Berne attendra 1881, alors que les zones franches accordées par Napoléon III pour calmer l'ire suisse seront balayées par Poincaré, après la 1^{ère} Guerre mondiale, mais rétablies après un jugement de la Cour permanente de Justice internationale.

Le rattachement de la Savoie à la France et l'histoire qui la précède sur la rive sud du lac permettent de mieux comprendre l'actuelle polarisation du Pays de Gex et de la Haute-Savoie autour de Genève, attestée par le poids du travail frontalier, la désindustrialisation de la vallée de l'Arve et la concentration des emplois à Genève, la résidence de nombreux Genevois sur territoire français, alors même que les impôts directs sont payés à Genève par précompte sur le revenu, le tout vérifiant la pérennité d'un nouveau département du Léman à rebours. Le Faucigny et le Chablais sont bien sous souveraineté française, comme ils étaient sous souveraineté piémontaise avant 1860, mais ils sont dans la totale mouvance économique de Genève qui n'est plus le chef lieu d'un département français, mais une ville-État qui intègre sa périphérie comme c'était le cas avec le département du Léman.